



**HAL**  
open science

## Rousseau consulté: du prince de Wurtemberg à quelques autres... 1762-1766

Laurence Vanoffen

► **To cite this version:**

Laurence Vanoffen. Rousseau consulté: du prince de Wurtemberg à quelques autres... 1762-1766. Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau, 2007, Annales Jean-Jacques Rousseau, 47, p. 327-344. hal-04292856

**HAL Id: hal-04292856**

**<https://hal.parisnanterre.fr/hal-04292856>**

Submitted on 17 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Rousseau consulté du duc de Wurtemberg à quelques autres... (1763-1770)

Après la publication de *La Nouvelle Héloïse*, et plus encore de l'*Émile*, Rousseau compte parmi ses correspondants des anonymes, des lecteurs, qui non seulement cherchent à exprimer leur admiration à l'écrivain, mais à engager une correspondance. Se modelant bien souvent sur les personnages de Rousseau, ils le prennent pour maître, guide, lui attribuant le rôle du Gouverneur, et vont jusqu'à le consulter dans leur vie privée. On le sait, il inaugure de la sorte un nouveau rapport à la littérature et un nouveau rôle, celui de l'écrivain directeur de conscience, relais laïc du clergé. L'échange avec le duc Louis-Eugène de Wurtemberg, étudié à plusieurs reprises ces dernières années<sup>1</sup>, en offre un exemple nullement isolé. J'y adjoindrai une quinzaine d'exemples relevés dans les volumes – une dizaine – qui couvrent les années 1762-1766. Et ma liste n'est certainement pas exhaustive.

Inutile de revenir sur les motifs de cet engouement pour celui qui a rejeté les opinions établies et les conventions, et appelé à une révolution des mœurs. En revanche, je me suis demandé comment Rousseau épistolier négocie cette situation inédite et involontaire, quoique programmée par son œuvre, comme l'a très justement montré l'article d'Alain Grosrichard<sup>2</sup>, laquelle plus que jamais soumet à des contraintes le solitaire qui clame de plus en plus haut son besoin d'indépendance et de repos. Sa situation précaire d'exilé, après l'interdiction de l'*Émile*, et les démêlés avec Genève, renforcent encore les tensions. Rousseau consulté, pris entre la courtoisie, l'adaptation au destinataire, et l'exigence éthique d'une vérité sans compromis, s'expose à des négociations plus ou moins attendues, après la critique qu'il a livrée du *Misanthrope* de Molière, dans la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*. Entre un désir de vérité qu'il peut croire, dans le meilleur des cas, partagé par ceux qui le consultent, et son désir de liberté, j'étudierai donc les postures épistolaires que Rousseau adopte pour se dérober, répondre, et mettre en scène la parole de vérité.

On peut dresser d'abord une typologie rapide des sujets, et dire quelques mots des correspondants.

---

<sup>1</sup> Voir les articles d'Alain Grosrichard, « Le prince saisi par la philosophie », p. 134-144, *Ornicar*, 1983, de Dominique Marie, « Le rêve aristocratique. Louis-Eugène de Wurtemberg, correspondant de Jean-Jacques Rousseau », p. 89-121, *Études Jean-Jacques Rousseau*, 1996, et celui d'Emma Nardi, « Rousseau contredit Jean-Jacques », *Annales Jean-Jacques Rousseau*, 41, 1997, p. 131-152.

<sup>2</sup> Il relève la façon dont, dans la lettre du 25 septembre 1763, le duc reprend à son compte la demande d'Émile à son Gouverneur qui clôt le livre, art. cit., p. 135.

On consulte, bien sûr, Rousseau pour lui soumettre ce qu'on écrit, situation classique d'une correspondance d'écrivain. Cela va de l'écrivain connu, Charles-Pinot Duclos, de celui en passe de l'être, qui adresse ses premiers essais en guise d'hommage, comme Chamfort, jusqu'au jeune aventurier, La Chapelle. En 1764, il demande protection, et soumet un poème à Jean-Jacques dans l'espoir qu'il lui obtienne l'accord d'un libraire, après un récit de ses aventures, on le verra, un peu scabreuses. De simples particuliers placent Rousseau dans la situation d'Alceste<sup>3</sup>, dans la scène du *Misanthrope* si critiquée par la *Lettre à d'Alembert* (I, 2), celle du sonnet d'Oronte. Le duc Louis-Eugène de Wurtemberg (1731-1795) lui envoie en effet deux épitaphes en 1764; le marquis Séguier de Saint-Brisson – dont les *Confessions* ne livrent pas *a posteriori* un portrait très élogieux<sup>4</sup> – deux idylles qu'il voudrait publier. Tous deux s'attirent, chacun à sa façon, le verdict d'Alceste :

*Qu'il faut qu'un galant homme ait toujours grand empire  
Sur les démangeaisons qui nous prennent d'écrire.*<sup>5</sup>

Des particuliers des environs l'interrogent aussi sur l'âge auquel commencer les bains froids préconisés (Marie-Madeleine Bouquet), ou sur les livres de lecture qu'il convient de donner aux enfants et que Jacques-François Daniel Burnand (1740-1796), bourgeois de Moudon, le supplie d'écrire<sup>6</sup>. Mais on franchit surtout la barrière de l'anonymat pour lui soumettre des problèmes existentiels ou des conflits moraux soulevés plus ou moins directement par son œuvre : le droit des femmes au savoir, revendiqué par Henriette \*\*\*, ou la légitimité du suicide, dans le cas du jeune homme anonyme qui lui écrit en 1770. Comment concilier l'état de grand et le désir d'élever son enfant, demande Sophie de Wurtemberg ? Le civisme autorise-t-il à sacrifier sa vie conjugale à son engagement civique : c'est le cas d'un révolutionnaire, Cassius, soumis par la comtesse de Wartensleben (1733-1783) ? Une femme a-t-elle le droit de réserver son lit, et de sacrifier le désir de descendance mâle de son mari, pour appliquer les conseils donnés à Sophie, comme le demande un ami genevois, François-Henri d'Ivernois (1722-1778) ? Un correspondant scrupuleux, patricien bernois fraîchement rencontré, transpose même le conseil au masculin : Niklaus-Anton Kirschberger (1739-1799) s'interroge sur la mâle réserve dont devrait témoigner un mari envers sa jeune épouse<sup>7</sup>. Il s'y trouve encouragé par Rousseau

<sup>3</sup> Comme Dominique Marie le note à propos des épitaphes envoyées par Wurtemberg, art. cit., p. 96.

<sup>4</sup> Cf. *Confessions*, livre XII, OC I, p. 604.

<sup>5</sup> I, 2, v. 345-346.

<sup>6</sup> *Robinson Crusoe, Télémaque, La Nouvelle Héloïse*, voire *Émile* ?, demande-t-il en mars 1763, CC XV, 2544, p. 291.

<sup>7</sup> « N'est-il pas nécessaire de cacher quelquefois l'amour que j'ai pour elle ? », XV, lettre 2361. Ami de Haller, Lavater, et disciple de Claude de Saint-Martin, il sera membre de la Société économique (1764) puis du Grand conseil de Berne (1775) ; sa première visite, annoncée par la lettre 2311, date du 18 novembre 1762.

lui-même, qui, le 17 mars 1763, réagit à l'annonce de son mariage par des conseils qui font écho à la fin d'*Émile*<sup>8</sup>.

Ces lettres instituent Rousseau tantôt en juge, arbitre, ou conciliateur (pour la comtesse de Salm-Grumbach, F. H. d'Ivernois, ou le capitaine John-Albert Bentinck, un noble hollandais), tantôt en véritable sauveur chargé de guérir les maux de l'âme (c'est notamment le cas d'Henriette\*\*\*<sup>9</sup>), ou de ramener les égarés dans la voie de la vertu. Au moment où consulter Rousseau est en passe de devenir une mode, sur laquelle les *Confessions* et les *Rêveries*<sup>10</sup> reviendront avec une certaine amertume, il n'est pas toujours simple de gagner la confiance du solitaire. Tous ont d'ailleurs conscience de cette difficulté d'obtenir au moins, une réponse ; et la plupart des lettres commencent par une justification en bonne et due forme d'une démarche forcément importune. Le motif, lié aux règles de la bienséance épistolaire, certes – qui limite le parler de soi, *a fortiori* à un inconnu – souligne aussi la nouveauté d'une situation.

### Comment refuser, ou se dérober

Premier constat : Rousseau semble avoir du mal à laisser absolument sans réponse les lettres qui lui sont adressées – sauf celles d'inconnus exaltés, comme Nicaty, Jullien ou M<sup>lle</sup> Allard. Il se croit tenu de répondre, et, on le verra, y compris lorsqu'il décèle mensonge ou malveillance, comme chez Henriette \*\*\*<sup>9</sup>, M<sup>me</sup> Roguin née Bouquet, ou Burnand. On peut invoquer la diplomatie envers ses concitoyens, que sont les deux derniers correspondants<sup>11</sup>, le goût, évoqué par Jean Starobinski, de se trouver en tiers et d'être le précepteur, ou, comme Rousseau aura tendance à le faire *a posteriori*, son excessive facilité, voire son « zèle » naïf à se mêler des affaires d'autrui<sup>12</sup>.

Il répond, fût-ce pour opposer une fin de non-recevoir, polie mais sentie, aux explications ou conseils demandés. Aussi l'un des premiers motifs de ces lettres est-il celui

<sup>8</sup> « Jeunes époux, vous êtes perdus si vous n'êtes qu'amants. », CC XV, Lettre 2542, p. 286, cf. *Émile*, OC IV, p. 861-862.

<sup>9</sup> Le cas d'Henriette\*\*\* est étudié dans le présent recueil par Raymond Trousson.

<sup>10</sup> *Rêveries*, OC I, p. 1052.

<sup>11</sup> Comme le fait, pour la période de Môtiers, F. Eigeldinger (*Des pierres dans mon jardin*, 1992, p. 168). « Flatté de cette admiration et de l'appui politique qu'elle peut lui assurer, il ne ménage pas ses conseils en réponse aux questions du prince Louis. », ajoute-t-il.

<sup>12</sup> Voir les réflexions désabusées à Alexandre Deleyre, le 20 septembre 1764 (CC XXII, p. 253), ou la lettre du 24 novembre 1770 au jeune inconnu qui veut se suicider : « Il est certain que je me serais il y a dix ans jeté à votre tête, que j'aurais pris vos affaires avec chaleur, et il est probable que comme dans tant d'autres affaires semblables dont j'ai eu le malheur de me mêler la pétulance de mon zèle m'eut plus nui qu'elle ne vous aurait servi. Les plus terribles expériences m'ont rendu plus réservé, j'ai appris à n'accueillir qu'avec circonspection les nouveaux visages, et dans l'impossibilité de remplir à la fois tous les nombreux devoirs qu'on m'impose, à ne me mêler que des gens que je connais. Je ne vous ai pourtant point refusé le conseil que vous m'avez demandé. », CC XXXVIII, p. 144-145.

de l'*excuse*. Elle figure, le 29 septembre 1763, parmi ses protestations de modestie, rituelles face à un prince, au moment d'accepter la demande du duc de Wurtemberg : « Il ne me reste de vie que pour souffrir, je n'en ai plus pour penser »<sup>13</sup>. Les diverses excuses, déclinées de lettres en lettres (comme le note Ralph Leigh), sont un excellent moyen de dire non. Ainsi, en février 1765, les deux lettres écrites à Paul Chappuis, le neveu de l'ami genevois dévoué évoqué par Jean-Daniel Candaux<sup>14</sup>, sont-elles révélatrices de cette diplomatie. Des compliments de rigueur (sincères ?) enrobent un refus que Rousseau cherche à faire assumer à son destinataire. Plutôt que de refuser de parler d'un sujet qui lui est désagréable, en pleine crise de Genève, il le prie de se mettre à sa place, faisant appel à sa civilité, ou son humanité ; et il sait mettre en scène les tracas de l'épistolier submergé, à deux moments-clés de la lettre, l'attaque et la clôture :

J'ai lu, Monsieur avec grand plaisir la lettre dont vous m'avez honoré le 18 janvier. J'ai trouvé tant de justesse, de sens et une si honnête franchise que j'ai regret de ne pouvoir vous suivre dans les détails où vous êtes entré. Mais, de grâce mettez-vous à ma place; supposez-vous malade, accablé de chagrins, d'affaires, de lettres de visites, excédé d'importuns de toute espèce qui ne sachant que faire de leur temps absorberaient impitoyablement le votre, et dont chacun voudrait vous occuper de lui seul et de ses idées. [...]

Bonjour, Monsieur. Vous croyez que j'ai fait avec vous en finissant ma lettre. Point du tout, ayant oublié votre adresse, il faut maintenant retourner la chercher dans votre première lettre, perdue dans cinq cents autres, ou il me faudra peut-être une demi-journée pour la trouver. Ce qui achève de m'étourdir est que je manque d'ordre. Mais le découragement et la paresse m'absorbent, m'anéantissent, et je suis trop vieux pour me corriger de rien. Je vous salue de tout mon cœur.<sup>15</sup>

Art ou naturel ? Que Chappuis ne comprenne pas et revienne à la charge, dans une de ses « interminables »<sup>16</sup> lettres (six pages dans l'édition Leigh), le ton se durcit et la revendication du solitaire affleure, plus brutale :

J'ai lu, Monsieur, avec plaisir la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 20 de ce mois ; mais résolu de ne plus m'occuper des matières dont elle traite, et de chercher à tout prix le repos [...] je vous prie de trouver bon que je n'entre avec vous dans aucune discours sur ce qui se passe dans votre ville [...] Il est temps de ramener à moi-même tant de soins perdus pour autrui. (28 février 1765)<sup>17</sup>

Qu'on le laisse « mourir en paix », telle est aussi la supplique qu'il adresse déjà le 7 février 1765 à Jacques Vieusseux, après avoir néanmoins répondu à ses demandes sur son projet de représentation auprès du Conseil de Genève<sup>18</sup>. Si l'on peut penser que, à la différence de ceux de Philinte à Oronte dans le *Misanthrope*, ses compliments à Chappuis

<sup>13</sup> CC XVII, 2943, p. 286.

<sup>14</sup> Jean-Daniel Candaux, entrée « Marc Chappuis », *Dictionnaire Jean-Jacques Rousseau*, éd. F. Eigeldinger et R. Trousson, Paris, Champion, 1996, p. 133.

<sup>15</sup> CC XXIII, 3963, p. 256-257.

<sup>16</sup> J.-D. Candaux, art. cité.

<sup>17</sup> CC XXIV, 4075.

<sup>18</sup> Il le conseille en trois pages avant de conclure : « Voici, Monsieur, la dernière lettre que vous recevrez de moi pour vos affaires. J'ai fait tout ce qu'on a désiré. De grâce, laissez-moi mourir en paix. », 3994, CC XXIII, p. 318.

sont sincères, il ne fait pas vraiment litigieux de la civilité et de l'amour-propre de son correspondant. On retrouve encore d'ailleurs, sur le mode de l'ironie glacée, cette fois, ces excuses dans deux des brouillons de réponse au pasteur neuchâtelois Samuel Bourgeois, les 3961 *bis* et 3961 *quater*, dont aucun ne sera envoyé, ce qui a fait dire à Ralph Leigh que rien ne coûtait autant à Rousseau que l'esprit et l'humour<sup>19</sup>.

Plutôt que de refuser, il arrive aussi que Rousseau diffère, sans que l'on trouve forcément, dans la suite de la *Correspondance*, l'avis demandé. Il est sans doute sincère, comme avec Charles-Pinot Duclos, à qui il réclame un délai pour examiner la nouvelle édition des *Considérations*, envoyée sur sa propre demande<sup>20</sup>. Il l'est aussi avec la malheureuse Henriette \*\*\*, à qui il réclame une autre lettre – dans l'incapacité de retrouver la première, qu'il n'a pas lue objectivement, pour « l'entendre enfin »<sup>21</sup>. Le cas est moins net lorsque Rousseau diffère, tout en délivrant un premier avis. La lettre 3129, perdue, à Antoine Charier, un modeste particulier sans ambition littéraire, auteur de *Pensées sur la religion*, ne permet pas de conclure : d'après le résumé proposé par Ralph Leigh, Rousseau reporte, puis rassure ; le livre semble digne de paraître. Mais dans celle du 15 janvier 1764 adressée au jeune Séguier de Saint-Brisson, il dit sans le dire ce qu'il pense de ses idylles, corrigées selon ses propres critiques, après la sévère lettre 3023. Certes, on n'assiste pas aux détours et à la palinodie brutale d'Alceste dans l'Acte I scène 2 du *Misanthrope*, qu'il avait sévèrement critiqués<sup>22</sup>, mais on s'en rapproche. Rousseau marque en effet un léger recul avant de lâcher cet avis enrobé par la métaphore et modalisé, dans la phrase suivante :

Il me semble en le parcourant que ce n'est point encore là ce que j'aurais voulu. Il y a toujours dans votre stile plus d'apprêt que de simplicité ; votre arbre abonde en sève ; mais il pousse trop en feuilles, cela étouffe le fruit.<sup>23</sup>

L'embarras est visible, ou du moins la négociation entre plusieurs pulsions : différer vraiment... mais on n'échappera pas à la cruelle vérité, ou ne rien dire ? Rousseau pourra se vanter après coup de ne pas avoir caché son opinion, ni encouragé le jeune homme dans la voie littéraire<sup>24</sup> ; mais l'avis, tenait, crypté, à la fin de la lettre de censure, et il n'a pas été

<sup>19</sup> Pour le commentaire de ces brouillons, puis pour ceux de la lettre 3963 à Chappuis, cf. CC XXIII, p. 252 et 255.

<sup>20</sup> Cf. respectivement les lettres 3691 et 3875, CC XXII et XXIII.

<sup>21</sup> 4 novembre 1764, CC XXII, 3621, p. 10.

<sup>22</sup> « Car si l'on se permet le premier ménagement et la première altération de la vérité, où sera la raison suffisante pour s'arrêter jusqu'à ce qu'on devienne aussi faux qu'un homme de cour ? », *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, OC V, p. 40.

<sup>23</sup> CC XIX, 3109, p. 32.

<sup>24</sup> Cf. *Confessions*, livre XII, OC I, p. 604.

compris. Rousseau y écrivait, en effet, après avoir encouragé le jeune homme à différer la publication de son œuvre : « Du reste appliquez-vous plus aux actions qu'aux paroles, c'est un conseil que je vous prie de pardonner à l'intérêt que je prends à votre bonheur. »<sup>25</sup>

Rousseau diffère aussi, et enfin, pour s'assurer de l'utilité de ses conseils – et du bon vouloir de son correspondant. Il est vrai qu'il a conscience du phénomène de mode qu'il a suscité et qui poussent à lui écrire, comme à le visiter à Môtiers. Il ne veut pas, et c'est le simple bon sens, investir son travail pour rien : voilà ce qu'il répond au capitaine Buttafuoco, devant l'ampleur de la tâche : rédiger une constitution pour un état libre, la Corse – qui ne peut que le séduire<sup>26</sup>. Et il commence par sonder son correspondant sur les intentions des puissances françaises et génoises dont dépend la future république. Mais il entend aussi de ne pas être dupe des fausses demandes de conseil, dictées par la vanité de recevoir une lettre d'un grand homme – une de ces « lettres à montrer » dont il parle à sa « chère fille », Isabelle d'Ivernois<sup>27</sup>. Il arrête ainsi net sa première lettre à celle qui avouait son besoin d'étudier pour oublier ses maux, Henriette \*\*\*, le 7 mai 1764, juste au moment de proposer un plan de réforme. « Il n'est pas juste que je me fatigue à pure perte car j'ai peine à croire que vous vouliez entreprendre de refondre pour ainsi dire tout votre constitution morale. Vous avez trop de philosophie pour ne pas voir avec effroi cette entreprise »<sup>28</sup>, répond-il sèchement, car, il l'avouera, une fois détrompé, dans sa lettre suivante, il soupçonne sa correspondante d'être une femme d'esprit vaniteuse, Suzanne Curchod, la future femme de Necker.

Rousseau a l'amour-propre chatouilleux, et il n'aime pas, en effet, se sentir abusé par son correspondant. Tout au plus, lorsqu'il le connaît personnellement, relève-t-il en souriant les manipulations auxquelles celui-ci se livre. Lorsque François-Henri d'Ivernois réclame son appui pour trancher un différend occasionné par son œuvre au sein de son couple, et lui souffle la solution, Jean-Jacques s'en tire par un jugement à la Salomon, souverain et impartial. On trouve là l'un des assez rares moments d'humour un peu grivois de Rousseau, artisan du bonheur conjugal :

Quant à votre querelle avec Madame votre femme, vous m'avez bien l'air de me prendre pour arbitre honoraire, et de m'avoir déjà soufflé le raccommodement. Quoi qu'il en soit je vais remplir mon office en vous condamnant tous les deux ; elle pour réclamer après quatorze enfants les droits de Sophie, car en ce point

---

<sup>25</sup> CC XVIII, 3023, p. 138.

<sup>26</sup> « Ce n'est point pour me refuser à vos invitations, Monsieur ; que je fais ces objections, mais pour les soumettre à votre examen et à celui de M Paoli. Je vous crois trop gens de bien pour vouloir que mon affection pour votre patrie me fasse consumer le peu de temps qui me reste à des soins qui ne seraient bons à rien. », 22 septembre 1764, lettre 3523. Version confirmée par ce qu'il écrit au prince de Wurtemberg, passé en position d'ami.

<sup>27</sup> CC XX, 3276, p. 61-62.

<sup>28</sup> CC XX, p. 22.

il vaut mieux jamais que tard; et vous, pour lui reprocher sa paresse en vrai paresseux vous-même, qui voudrait faire à la fois beaucoup d'ouvrage, pour n'y pas revenir souvent.<sup>29</sup>

Rousseau, il est vrai, n'a pas lieu de se méfier de cet allié, son principal lien avec les Représentants genevois pendant les années 1763-1768 : et le souci de descendance mâle du Genevois, plus trivial, tranche avec les plans de bonheur et de réforme des mœurs de l'*Émile*, comme la brave mère suisse avec la jeune et fraîche Sophie. Il manifesterait moins d'humour face à La Chapelle, l'« aventurier qui cherchai[t] des dupes », pour reprendre la formule des *Rêveries*<sup>30</sup>, coupable sans doute de s'approprier et de profaner sa *Julie*. L'hommage de ce lecteur, qui raconte comment il a su surmonter ses désirs précisément en lisant avec son élève, de nuit, l'*Héloïse*, sent la manipulation ; et Rousseau, qui le suspecte d'être « menteur ou impuissant », s'indigne hautement des « détails indécents » du « petit roman scandaleux qui remplit la moitié de la lettre »<sup>31</sup> : ils ne dépareraient pas, en effet, dans un roman libertin.

On le voit, occuper la place de celui qu'on consulte, avec les efforts que cela impose, nécessite de la part de Rousseau l'assurance d'être écouté, et la passation d'un contrat. Ce sont ses termes que je vais dessiner en examinant les lettres dans lesquelles Rousseau « consulte ».

### Les conditions du pacte

La première condition de la consultation est évidente : le partage d'une commune quête de vérité, et la *sincérité*. Des correspondants comme le duc de Wurtemberg, le capitaine hollandais John-Albert Bentinck (1737-1775), capitaine dans la marine britannique, savent bien se prévaloir de ces valeurs pour gagner la confiance de Rousseau. Tous deux s'empressent de faire savoir à leur destinataire qu'ils ont une fille baptisée Sophie. Je rappellerai seulement l'ouverture des deux premières lettres de Louis-Eugène de Wurtemberg à Rousseau, les 25 septembre et 21 octobre 1763, qui demande conseil pour l'éducation de sa fille Sophie :

<sup>29</sup> CC XVIII, 3070, p. 220.

<sup>30</sup> « Mais quand une fois ma personne fut affichée par mes écrits, faute grave sans doute, mais plus qu'expiée par mes malheurs, dès lors je devins le bureau général de tous les souffreteux ou soit-disants tels, de tous les aventuriers qui cherchaient des dupes, de tous ceux qui sous prétexte du grand crédit qu'ils feignaient de m'attribuer voulaient s'emparer de moi de manière ou d'autre. C'est alors que j'eus lieu de connaître que tous les penchants de la nature y compris la bienfaisance elle-même portés ou suivis dans la société sans prudence et sans choix changent de nature et et deviennent souvent aussi nuisibles qu'ils étaient utiles dans leur première direction. », *OC I*, p. 1052.

<sup>31</sup> Lettre du 23 septembre 1764, CC XXI, 3526, p. 179. Il ajoute : « Vous voulez avec l'art de votre âge émuvoir mon amour-propre, et me forcer, au moins par bienséance, à m'intéresser pour vous. Voilà, Monsieur de tous les pièges qu'on peut me tendre celui dans lequel on me prend le moins, surtout quand on le tend aussi peu finement. », *ibid.*, p. 180. Le jeune homme se vantait d'avoir préservé la vertu de la jeune fille, tout en « accordant aux sens tout ce qui pouvait allumer leur ardeur ».



J'aime passionnément la vérité. Ce sentiment se trouve naturellement dans toutes les âmes qui ne sont pas entièrement corrompues, et vous devez sentir par conséquent que vous êtes après elle l'homme du monde que j'aime et que j'honore le plus [...]

Cependant, ne croyez pas que ce soit une curiosité indiscreète, ou une vanité plus ridicule encore qui m'engagent à vous écrire. Non, Monsieur, j'ose dire que le motif qui m'y détermine est plus digne de vous et de moi et que j'ai hésité longtemps avant que de me livrer à ce plaisir.<sup>32</sup>

J'accepte, Monsieur, avec joie les conditions que vous voulez bien me proposer. Je ne vous demande pas des louanges, je vous demande, au contraire, des avis, des conseils, des corrections.<sup>33</sup>

La vérité, ou tout au moins la sincérité, est la seule obligation que Rousseau se reconnaisse<sup>34</sup> ; il la rappelle ironiquement à Henriette\*\*\*\*, après avoir démasqué ce qu'il croit être une manœuvre de Suzanne Curchod :

Je ne prends pas le change, Henriette, sur l'objet de votre lettre [...] Vous recherchez moins mon avis sur le parti que vous avez à prendre que mon approbation pour celui que vous avez pris. Sur chacune de vos lignes je vois écrit en gros caractère : *Voyons si vous aurez le front de condamner à ne plus penser ni lire quelqu'un qui pense et écrit ainsi.* [...] Mais en me flattant vous n'exigez pas, je crois, que je vous flatte, et vous déguiser mon sentiment, quand il y va du bonheur de votre vie, serait mal répondre à l'honneur que vous m'avez fait.<sup>35</sup>

Il inscrit d'ailleurs cet engagement dans ses formules de politesse, à la place des civilités d'usage dans deux de ses lettres les plus travaillées – même si la seconde, d'après Ralph Leigh, ne semble pas avoir été envoyée<sup>36</sup>. Rousseau, dans le grand rôle du Gouverneur, homme à paradoxe ou à vérités pénibles, signe ainsi la grande lettre au duc de Wurtemberg du 10 novembre 1763, et celle à la comtesse de Wartensleben :

Du reste, ce ne sont peut-être ici que les délires d'un fiévreux. [...] Mais vous ordonnez, Monsieur le Duc, j'obéis. Ce sont mes idées que vous demandez, les voilà. Je vous *tromperais* si je vous donnais la raison des autres pour les folies qui sont à moi.<sup>37</sup>

Il se peut, Madame, que je me trompe ; c'est à vous d'en juger. Je voudrais avoir des choses plus agréables à vous dire : mais vous me demandez mon sentiment : il faut vous le dire ou me taire ou vous *tromper*. Des trois partis j'ai choisi le plus *honnête*, et celui qui pouvait mieux vous marquer, Madame, ma déférence et mon respect. Jean-Jacques Rousseau » (27 septembre 1766)<sup>38</sup>

La comtesse a bien sûr promis de transmettre, quel qu'il soit, le verdict de Rousseau à « Cassius », mais le pseudonyme d'Antonia attribué à l'épouse masque mal son intérêt personnel à l'affaire. Rousseau ne demande pas qu'on l'excuse de sa « franchise », d'ailleurs, que lorsqu'il s'écarte de la demande formulée par son correspondant. Cela lui

<sup>32</sup> CC XVII, 2935, p. 273.

<sup>33</sup> CC XVIII, 2983, p. 61.

<sup>34</sup> Voir aussi le début de la lettre à Séguier du 13 novembre 1763, très sévère sur ses idylles : « la vérité que je vous dois sur ce point puis que vous me la demandez, me coûtera moins à dire, et vous l'entendrez plus paisiblement », CC XVIII, 3023, p. 136.

<sup>35</sup> CC XXII, p. 22.

<sup>36</sup> CC XXX, p. 388.

<sup>37</sup> CC XVIII, 3017, p. 124.

<sup>38</sup> CC XXX, 5450, p. 386.

arrive avec Séguier, Bentinck comme Wurtemberg<sup>39</sup>, lorsqu'il le prévient des risques de se rebuter devant une entreprise d'éducation neuve et risquée. Ce sens très scrupuleux de la liberté individuelle qui anime Rousseau, et exige le cadre quasi-juridique du contrat, est révélé par les scrupules qu'il met à conseiller Rénira Bentinck sur la seule demande de son mari. Il demande quasiment à ce dernier de l'excuser, peut-être déçu par la teneur de sa lettre, de sa démarche prudente. Il veut susciter la demande de conseils de la part de Rénira, car, explique-t-il : « il arrivera de deux choses l'une [...] ou elle restera dans une réserve qui doit me servir de règle, et alors, *n'ayant point l'honneur d'être connu d'elle, de quel droit m'ingérer à lui donner des avis ?* »<sup>40</sup>

La deuxième clause du pacte du Gouverneur est impérative, et à demi-inattendue : c'est *l'irrégularité*<sup>41</sup>. De ce point de vue, la correspondance ressemble bien pour Rousseau à la conversation, dont il évoque, au livre III des *Confessions*, un peu après le passage cité dans le programme du colloque<sup>42</sup>, « l'insupportable contrainte », qui est celle de devoir « parler sur le champ et toujours » : « c'est assez qu'il faille absolument que je parle pour que je dise une sottise infailliblement »<sup>43</sup>. Il se plaint d'ailleurs, on le sait, dans sa correspondance familière, des « promptes réponses » exigées par M<sup>me</sup> de la Tour, à qui il préférerait « écrire à [s]on aise »<sup>44</sup>. Ainsi Rousseau croit nécessaire de prévenir le 4 novembre 1764, une Henriette mélancolique, dont il se sent tout à coup proche, et qui a reçu une lettre sévère<sup>45</sup>, ou un prince, habitué sans doute à plus de servilité ou d'empressement. Après une acceptation de principe, formulée le 29 septembre 1763 (lettre 2943), Rousseau pose cet *ultimatum* dans sa seconde lettre au duc de Wurtemberg, le 17 octobre :

<sup>39</sup> Pour Séguier, CC XVIII, 3023, p. 138; à Bentinck : « Pardon, Monsieur, vous demandez des avis pour votre femme, et c'est à vous que j'ose en donner. Mais vous m'inspirez un intérêt si vif pour votre union, qu'en vous parlant de tout ce qui me semble propre à l'affermir je crois déjà me mêler de mes affaires. », CC XXIII, 3936, p. 202.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 201.

<sup>41</sup> Par opposition, bien sûr, au pacte de la correspondance de Diderot, dont la clause première est la régularité, cf. Benoît Mélançon, *Diderot épistolier. Contribution à une poétique de la lettre familière au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Fides, 1996, p. 138-142.

<sup>42</sup> « [...] les lettres dont je n'ai jamais pu prendre le ton, et dont l'occupation me met au supplice », *Les Confessions* III.

<sup>43</sup> *Confessions*, OC I, p. 115.

<sup>44</sup> CC XVI, 2421, p. 6.

<sup>45</sup> « Mais je ne puis vous promettre plus d'exactitude dans mes réponses que je ne suis en état d'y mettre. Ce que je puis vous promettre et que je tiendrai bien, [c'est] de m'occuper beaucoup de vous et de ne vous oublier de ma vie. », CC XXII, 3621, p. 10. Voir aussi la lettre 3102 de Jacob Voullaire, qui laisse à Rousseau, peut-être en réponse à sa lettre, perdue, la « liberté » de ne pas répondre à tous les sujets qu'il aborde.

Je dois vous prévenir qu'une certaine exactitude est au-dessus de mes forces. [...] *Je ne vous promets donc point* des réponses ponctuelles, c'est un engagement qui passe mes forces et que je serais hors d'état de tenir. *Mais je vous promets bien* [...] de ne vous répondre qu'après avoir fait tous mes efforts pour ne pas me tromper dans mes vues, ainsi lorsque je passerai trois mois sans vous écrire ne présumez pas je vous supplie que ces trois mois soient perdus pour les soins que vous m'imposez. [...] Si cet arrangement vous convient, j'attends vos ordres, et je m'en acquitterai de mon mieux. S'il ne vous convient pas, je déplorerai mon impuissance.<sup>46</sup>

Rousseau, qui s'accorde en moyenne une quinzaine de jours pour répondre au duc au début de leur échange, ne se prévaut de la clause qu'une fois – le 14 octobre 1764<sup>47</sup>.

Elle constitue évidemment pour Rousseau une façon de négocier entre le poids des contraintes vécues, bien réelles, et son besoin de repos. Mais elle ne s'explique pas uniquement par les réalités de l'épistolier, matérielles et psychologiques<sup>48</sup>, à opposer, par exemple, aux facilités d'un Voltaire secondé par des secrétaires. Tout se passe aussi comme si cette liberté, essentielle, était la condition pour pouvoir assumer une charge symbolique écrasante. Il s'agit de dégager la parole des contingences sociales, pour qu'elle se soumette aux seules exigences de la pensée et de la vérité. D'ailleurs, Rousseau le souligne au début de la même lettre 2976, il ne fera que répondre aux questions du duc, écartant par avance tout détail personnel qui fait le fonds commun de la correspondance :

J'attendais, Monsieur le Duc, pour répondre à la lettre dont m'a honoré V.A.S. le 4 octobre d'avoir reçu celle où elle m'annoncerait des questions que j'aurais tâché de résoudre. L'objet du commerce que vous daignez me proposer m'a paru trop intéressant pour devoir y mêler rien de superflu et je suis bien éloigné de croire que hors cet objet si digne de tous vos soins, mes lettres par elles-mêmes puissent mériter votre attention. J'ai toujours cru qu'*obéir et se taire* était la manière la plus convenable de faire sa cour aux grands. (*ibid.*)

Ultime méfiance devant un seigneur qui pourrait, comme d'autres, saisir un prétexte pour entrer en contact avec lui ; ou façon de se protéger des servitudes d'une correspondance avec un grand ? On retrouve le Rousseau *laconique* qui éconduit Burnand ou Paul Chappuis, le 2 février 1765 : « J'ai dit ce que je savais, et peut-être ce que je ne savais pas, ce qu'il y a de sûr est que je n'en sais pas davantage. Ainsi je ne ferais plus que bavarder, il vaut mieux *me taire* »<sup>49</sup>. Le philosophe obéissant cède la place, cette fois, au sage sceptique face aux démêlés politiques genevois. Burnand, quant à lui, a eu la maladresse de contester à l'auteur de l'*Émile* le droit de ne pas « tout dire »<sup>50</sup>, en demandant il est vrai de l'excuser pour son ignorance et ses préjugés.

Ce refus d'une parole de remplissage, factice, qui est celle de la correspondance ou des débats mondains, marque enfin la grande lettre du 10 novembre 1763 à Louis-Eugène

<sup>46</sup> CC XVIII, 2976, p. 43-44.

<sup>47</sup> CC XXI, 3567, p. 251. Il répond à la lettre du 11 septembre.

<sup>48</sup> Voir par exemple la description répétée qui en est faite à Henriette (CC XXII, p. 8).

<sup>49</sup> CC XXIII, 3963, p. 256.

<sup>50</sup> Rousseau le relève le 21 mars 1763 dans sa réponse à la lettre 2544 : « Vous m'apprenez qu'il faut vous dire tout, ou que vous n'entendez rien. Cela me fait désespérer, Monsieur, que vous m'entendiez jamais : car je n'ai point, moi, le talent de parler aux gens à qui il faut tout dire. », CC XV, p. 310.

de Wurtemberg (3017). Jusque dans sa rédaction matérielle, puisque le texte du brouillon est disposé en colonnes, pour accueillir des additions et corrections<sup>51</sup>, la lettre glisse vers un autre genre – celui de la lettre savante ou du traité. Cette espèce de cure d’amaigrissement de la parole s’accompagne évidemment, dans cette lettre, du rejet des formules de politesse. Rousseau sollicitera officiellement le privilège de s’en dispenser le 15 avril 1764, alors que le mouvement d’identification entre le philosophe solitaire et le militaire et courtisan, disgrâcié par Frédéric, s’accroît<sup>52</sup>. Avec une ultime raideur, Rousseau signe :

Si vous approuviez que nos lettres finissent désormais sans formule et sans signature, il me semble que cela serait plus commode. Quand les sentiments sont connus, quand l’écriture est connue, il ne reste à prendre sur cet article que des soins qui me semblent superflus : en attendant que votre exemple autorise entre nous cet usage agréé M. le duc, je vous supplie, les assurances de mon profond respect.<sup>53</sup>

En réponse, Wurtemberg s’empresse d’acquiescer, trois jours plus tard, scellant la complicité des belles âmes en faisant fi de l’écart de conditions sociales, lorsqu’il écrit, dans une variation épistolaire sur la « matinée à l’anglaise » :

Je me livre donc sans réserve à cette *douce correspondance des âmes*. La mienne appartient tout entière à tous ceux qui aiment la vertu. C’est, ce me semble, vous indiquer assez les droits que vous avez sur elle et ces Droits sont les plus beaux de mes Titres et les Seuls dont toutefois je fasse cas.<sup>54</sup>

Le même climat de confiance et les mêmes motifs épistolaires se retrouveraient dans l’échange plus durable avec Isabelle d’Ivernois, bientôt Guyenet, ou avec le noble hollandais, John-Albert Bentinck, qui s’est mis spontanément sur cette longueur d’onde en proscrivant les compliments au début de sa première lettre<sup>55</sup>.

Quel épistolier découvre donc le lecteur du dossier « Rousseau consulté » ? Il y a certes, le correspondant sérieux, parfois sourcilieux, celui des lettres calligraphiées et raturées, qui se dit à la torture devant les charges quotidiennes imposées par la correspondance, et se raidit quelque peu pour se couler dans le rôle du Gouverneur. Mais Rousseau sait aussi faire preuve d’humour et d’un naturel qui dément, en partie, l’autoportrait dressé par le livre III des *Confessions*. Il lui arrive de jouer aussi bien que d’autres sur la scène épistolaire pour s’excuser, faire admettre ses refus, dire sans dire ; et l’on retrouve à l’occasion la tendance de Rousseau (bien dégagée par l’étude stylistique

<sup>51</sup> Cf. CC XVIII, p. 124. Les ratures et variantes de la lettre couvrent plus de trois pages de l’édition Leigh.

<sup>52</sup> Mouvements peut-être moins « incongrus » que D. Marie ne les juge (art. cit., p. 107), car réciproques, il suffit de relire la lettre 3220 de Rousseau, et 3222.

<sup>53</sup> CC XIX, 3220, p. 302.

<sup>54</sup> CC XIX, 3222, p. 304.

<sup>55</sup> Rousseau répond : « Je suis pénétré, Monsieur des témoignages d’estime et de confiance dont vous m’honorez : mais comme vous dites fort bien, laissons les compliments, et, s’il se peut, allons à l’utile. », 3936, p. 201. Cf. par exemple la lettre 3276 à Isabelle d’Ivernois, CC XX.

d'Anna Jaubert sur les *Lettres à Henriette*) à faire assumer à l'autre la responsabilité de ses certitudes<sup>56</sup>.

Rousseau connaîtrait-il les mêmes contradictions qu'Alceste ? La sincérité revendiquée par Rousseau ne se passe en effet pas d'une *civilité*, mais ses règles sont à redéfinir entre les correspondants. Elle suppose d'ailleurs un destinataire apte à entendre, et parfois, à demi-mot ; il est ainsi révélateur que Rousseau suspecte justement Burnand, le (mauvais) lecteur d'*Émile*, celui qui s'est montré précisément réfractaire à cette règle. Elle exige même un code nouveau, inverse du précédent, où la sévère franchise et l'irrégularité<sup>57</sup> deviennent des preuves d'amour et d'intérêt, et où la suppression des formules constitue la meilleure forme de reconnaissance de l'autre. L'on y offre les mois mis à méditer en silence, ou les pages blanches<sup>58</sup>, en gage d'intérêt. Que ce code tende vers le silence sublime de la « matinée à l'anglaise », et la négation des lettres, rien d'étonnant. Ce qui nous laisse sur un ultime paradoxe, peu surprenant pour les familiers de Rousseau : que Rousseau se soit attablé si longuement pour répondre à ces correspondants parfois inconnus, malgré le constat amer si tôt dressé.

LAURENCE VANOFLEN  
*Université Paris X*

---

<sup>56</sup> Anna Jaubert, *Étude stylistique de la correspondance entre Henriette et Jean-Jacques Rousseau. La subjectivité dans le discours*, Paris, Champion Slatkine, 1987, p. 335.

<sup>57</sup> Voir par exemple la lettre 3691 à Duclos : « Je crois, Mon cher Ami, qu'au point où nous en sommes la rareté des lettres est plus une marque de confiance que de négligence ; votre silence peut m'inquiéter sur votre santé, mais non sur votre amitié. », CC XXII, p. 147.

<sup>58</sup> Évoquées par Laurence Viglieno, dans le même volume.